

المملكة المغربية

Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS

قطاع الصيد البحري  
DEPARTEMENT DE LA PÊCHE MARITIME

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
RELATIF AU PROGRAMME D'APPUI AUX COOPERATIVES DU SECTEUR  
DE LA PECHE MARITIME**

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts – Département de la Pêche Maritime, lance un Programme d'appui aux coopératives de pêche.

Ce programme, intitulé « Programme d'Appui aux coopératives du secteur de la pêche maritime » consiste à accompagner les coopératives désireuses de réaliser des projets créateurs d'emplois et de richesse pour leurs adhérents (es). Le Département de la Pêche Maritime (DPM) lance le présent AMI en vue d'insuffler une nouvelle dynamique au tissu coopératif du secteur de la pêche maritime, via un accompagnement technique et financier de projets novateurs permettant d'assurer des retombées sociales positives.

Ce programme ciblera les coopératives opérant dans le secteur de la pêche maritime (d'hommes et de femmes), conformes à la loi 112-12 relative aux coopératives.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts – Département de la Pêche Maritime- invite les coopératives opérant dans le secteur de la pêche maritime désireuses de bénéficier de ce programme à consulter le site web : [www.mpm.gov.ma](http://www.mpm.gov.ma) pour télécharger les documents rectifiés relatifs à l'adhésion au programme.

Les coopératives intéressées doivent déposer leur dossier de candidature complet au niveau de la Délégation des Pêches Maritimes du lieu d'activité des coopératives candidates au plus tard, le 26 avril 2021 à 14 heures.

**NB : Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte et ne permettra pas l'accès au programme.**